

OBJET: Débat d'orientations budgétaires 2018

P. J. : 1 projet de délibération

I. INTRODUCTION

Conformément à l'article L 212-1 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'exercice à venir. Il permet d'appréhender la situation financière de la collectivité et préfigure les orientations budgétaires générales à venir dans un cadre pluriannuel.

Dans le présent rapport, il sera procédé à un rappel du contexte économique et financier local, un exposé de la situation financière de la Ville, une présentation des engagements pluriannuels de la collectivité et de leur mode de financement et enfin, une projection des tendances budgétaires à venir.

II. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. Vers une reprise légère de l'économie mondiale

Le Fonds Monétaire International estime la reprise de la croissance économique mondiale à 3,6 % en 2017 (contre 3,2 % en 2016) et 3,7 % en 2018, grâce notamment aux pays exportateurs de matières premières. En effet, ceux-ci avaient connu une récession en 2015-2016.

La zone euro pourrait espérer une croissance de 2,1 % en 2017 (1,6 % pour la France) et 1,9 % pour 2018 (et 1,8 % pour la France). Avec une politique économique moins expansionniste, les Etats-Unis ne devraient pas dépasser un taux de croissance de 2,2% en 2018.

Cependant, la reprise devrait être plus timide pour la Nouvelle-Calédonie au cours des trois prochaines années en raison de la persistance d'une parité euro-dollar défavorable pour les transactions internationales mais atténuée par un prix du nickel stable et un pétrole encore assez bon marché.

2. L'embellie timide de l'économie calédonienne annoncée lors du débat d'orientation budgétaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Après ces deux années marquées par une récession, le pays devrait connaître une croissance économique en 2018 (estimée à + 1,1%), notamment par la reprise de l'activité du secteur du nickel grâce à la stabilisation des cours autour de 11.400 USD la tonne, et à une hausse de la production et des exportations des deux usines métallurgiques (+18 % entre 2017 et 2018), bien qu'il ait été annoncé que les exportations de la SLN resteraient stables.

Une reprise timide de + 0,2 % en 2018 est également attendue dans les autres secteurs de l'Economie calédonienne, après une longue période baissière. Cette situation pourrait résulter d'une stabilisation des emplois après des diminutions constatées dans les secteurs autres que minier (industrie manufacturière, BTP, commerce et tourisme) et d'une hausse des prix (+1,4 %) pesant sur le pouvoir d'achat des ménages mais compensée par une légère augmentation des salaires (moins de 1 %) dans la majorité des secteurs.

Toutefois, la reprise annoncée demeure insuffisante pour financer les dépenses publiques calédoniennes, dont celles de la protection sociale et de santé (déficit chronique du RUAMM). Une hausse future inévitable des prélèvements sociaux constituerait un frein à la croissance économique attendue de la réforme « compétitivité-croissance » engagée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En tout état de cause, la réforme des dépenses des régimes sociaux et du RUAMM, d'une part, et la maîtrise des dépenses de santé, d'autre part, devront être menées prioritairement pour que la Nouvelle-Calédonie puisse renouer avec une croissance plus importante qui lui permettrait de faire face à ses dépenses structurelles sans prélèvements obligatoires sur la richesse.

Aujourd'hui, il semblerait que les dotations des communes soient reconduites pour 2018 alors que les recettes fiscales communales pourraient encore baisser cette année .

III. NOUMEA : UNE SITUATION FINANCIERE SAINTE

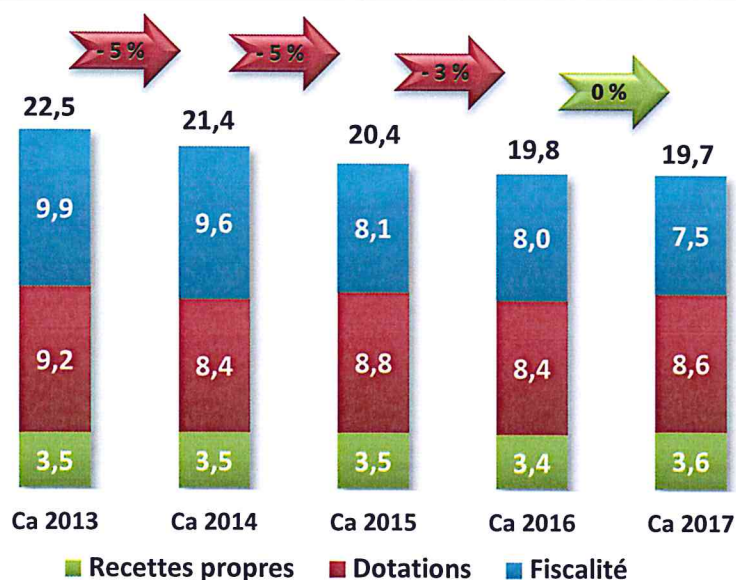
La situation s'apprécie sur l'analyse des indicateurs de gestion financière et sur la comparaison avec des normes de gestion, principalement l'épargne et l'endettement. En effet, ils permettent d'évaluer la situation financière de la collectivité et surtout d'appréhender sa capacité à financer les projets d'investissement.

1. La poursuite de la baisse des recettes

L'analyse du budget de fonctionnement permet de déterminer le niveau d'épargne dégagée. Pour rappel, les recettes communales sont composées en moyenne de produits fiscaux (38 %), de dotations et participations dont la Dotation Globale de Fonctionnement et le Fonds Intercommunal de Péréquation (44 %), et de recettes propres (18 %). Les dépenses sont composées pour l'essentiel :

- de dépenses de personnel (48 %),
- de charges liées aux actions municipales et au fonctionnement des services (37 %),
- de subventions et contributions (15 %).

Sur la période 2013/2017, les recettes de fonctionnement poursuivent leur baisse.



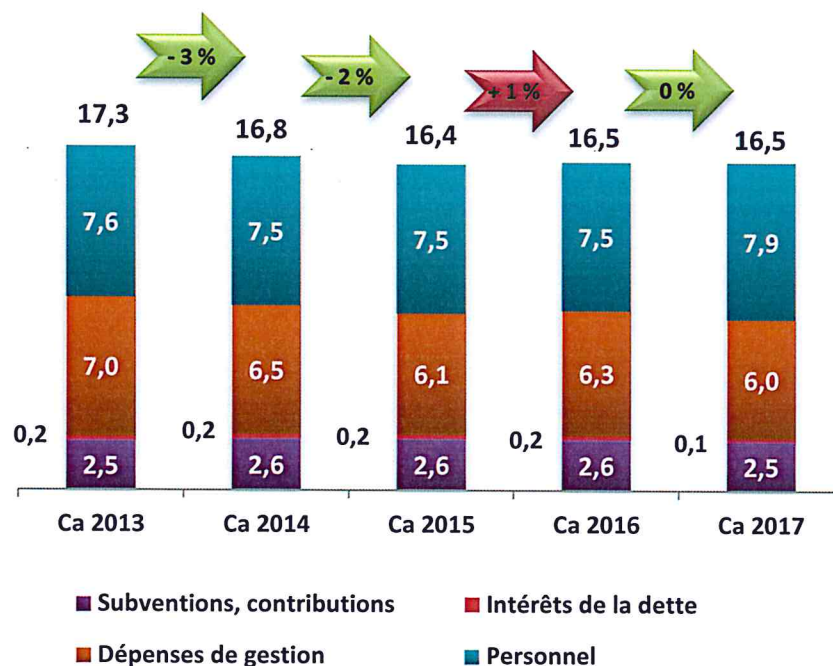
Depuis 2014, les recettes communales sont en constante diminution :

- 2013-2014 : -1,1 milliard dont les produits fiscaux pour -300 millions
- 2014-2015 : -1 milliard dont les produits fiscaux pour -1,5 milliard compensé par 400 millions de dotations
- 2015-2016 : -600 millions dont les produits fiscaux pour -100 millions
- 2016-2017 : -100 millions dont les produits fiscaux pour -500 millions

En cumulé, la perte de ressources communales s'élève à -2,8 milliards, conséquence directe de la situation économique du territoire.

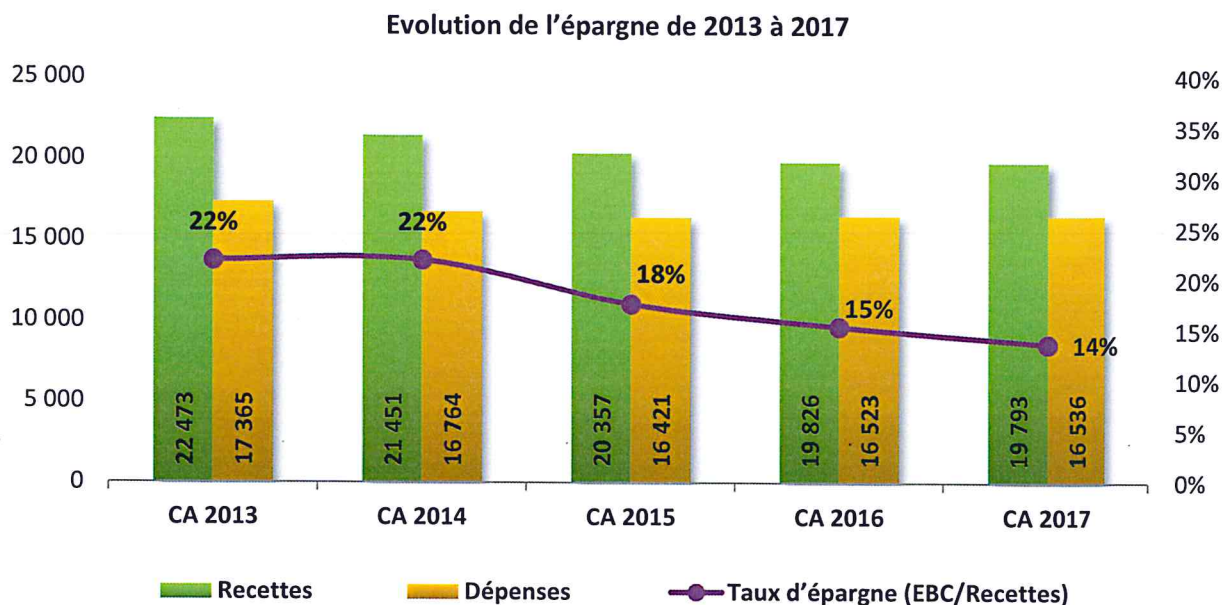
Les dépenses se stabilisent en 2017 après avoir augmenté lors du dernier exercice en 2016 de 1 %.

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2013 à 2017



En 2017, le total global des dépenses de gestion, des subventions et contributions et des intérêts de la dette ont baissé de 5,5 % par rapport à 2016. En revanche, les charges de personnel enregistrent une légère augmentation après trois années de gel budgétaire.

L'épargne représente l'excédent de recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement. Conformément à la réglementation, les collectivités locales doivent dégager une épargne minimum permettant d'assurer le remboursement de la dette et l'autofinancement d'une partie des investissements. Elle constitue la première source de financement des investissements.

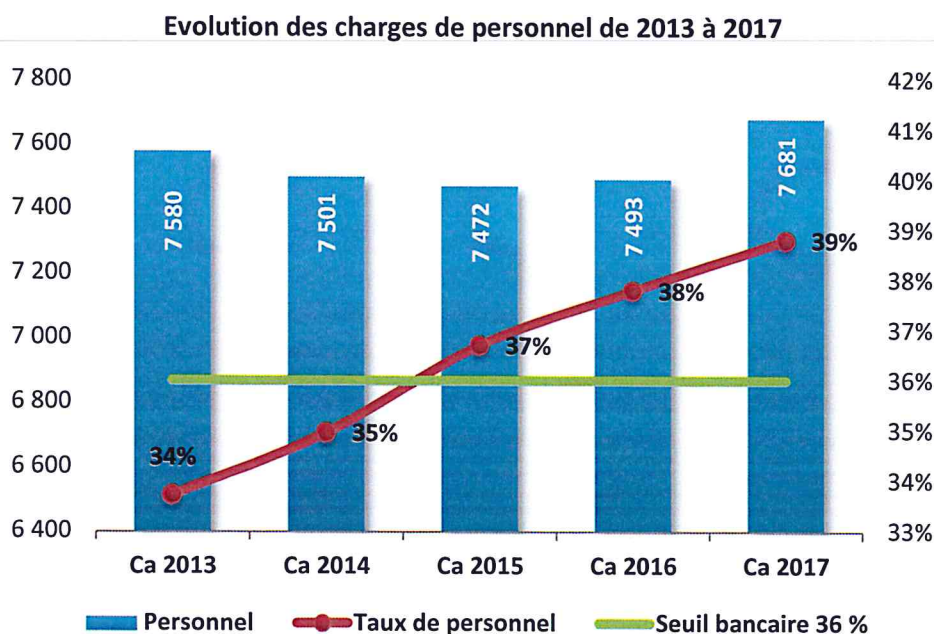


Ainsi, sur la période 2013-2017, le niveau d'épargne moyen dégagé s'élève à 3,8 milliards. Cependant, le taux d'épargne recule de 8 points en 2017 par rapport à 2013 pour s'établir à 14 %. Mais ce recul s'explique avant tout par la diminution de 12 % des recettes de fonctionnement depuis 2013. Il est à noter que cette baisse aurait pu être plus importante si les dépenses de fonctionnement n'avaient pas été contraintes (baisse de 4,8 % depuis 2013).

Toutefois, la reprise timide escomptée de l'économie calédonienne et les réformes nécessaires à mener sur la santé et sur la protection sociale doivent inciter la Ville à rester prudente sur l'évolution de ses charges en poursuivant les efforts d'optimisation pour freiner l'érosion de son épargne causée par la baisse structurelle de ses ressources.

2. L'évolution des charges de personnel

Premier poste représentant 48 % des dépenses de fonctionnement du budget communal, les charges de personnel s'élèvent à 7,5 milliards en moyenne annuelle sur la période 2013-2017 (contre une moyenne de 7,4 milliard de 2012-2016).



Les charges de personnels ont été relativement stables depuis 2014 puis ont progressé de 2,5 % en 2017. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice, la mise en œuvre du dispositif des titres repas, le recrutement de 20 postes vacants de policiers (fin 2016) dont 8 nouvelles créations inscrits au budget de l'exercice 2016, les promotions au choix réalisées au sein des filières technique et sécurité, mais également par des événements exceptionnels en 2017 (épidémie de dengue, cyclones et scrutins électoraux) qui ont mobilisés du personnel.

Ainsi, le poids des charges de personnel pesant sur les recettes de fonctionnement représente 39 %, soit +1 point par rapport à 2016. Le taux des frais de personnel continue de progresser en 2017 pour les raisons exposées ci-dessus mais également du fait de la baisse structurelle des recettes de fonctionnement qui contribuent à la dégradation de ce ratio dont la norme recommandée se situe à 36 %. C'est la moyenne constatée sur la période 2013-2017.

Sur la durée du temps de travail, les services municipaux fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaires. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur. Par ailleurs, une note rappelant les fondamentaux en matière de temps de travail, la nécessaire adaptation des organisations et la maîtrise des heures supplémentaires dans un contexte budgétaire contraint sera diffusée en 2018.

Evolution des effectifs



L'effectif physique s'établissait à 1.224 agents fin 2017 contre 1.223 agents fin 2016.

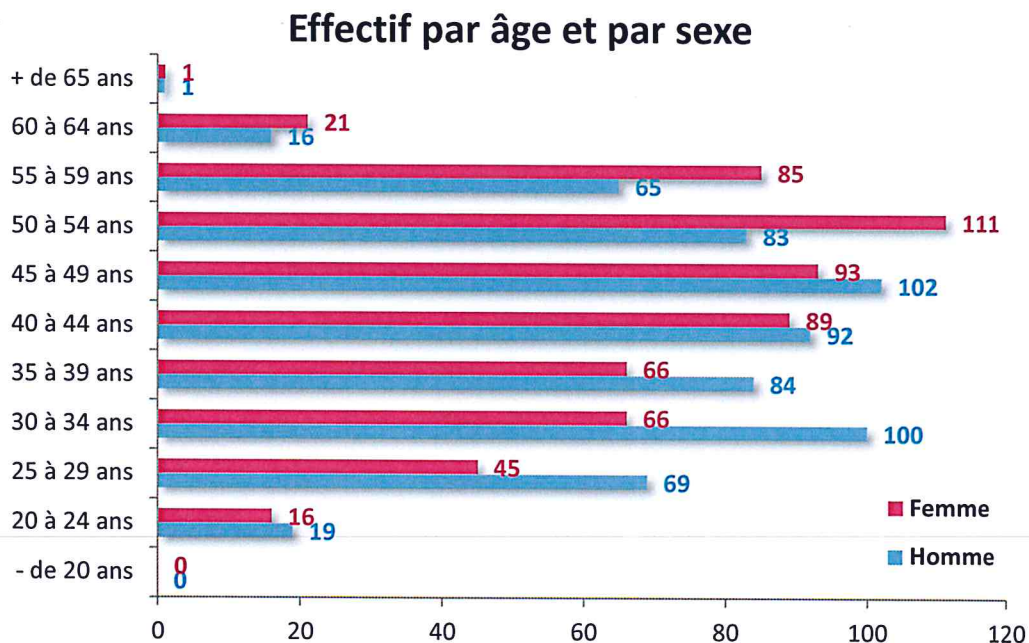
Effectif par pôle et par statut

		2014							2015						
		SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL	SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	20	1	10	33	14	25	103	26	1	9	35	7	25	103
	B	6	1	73	69	36	14	199	8	1	72	64	45	16	206
	C	7	5	142	28	67	28	277	9	4	150	28	66	26	283
	D	1	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	1	-	1
Contractuels		15	10	21	53	214	32	345	12	12	23	57	216	38	358
Convention collective		-		7	55	210	8	280	-		7	49	188	8	252
TOTAL		49	17	253	238	542	107	1206	55	18	261	233	523	113	1203

		2016							2017						
		SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL	SG	CAB/COM	PS	PA	PVL	PR	TOTAL
Fonctionnaires	A	19	1	11	45	11	23	110	21		11	47	16	29	124
	B	8	1	72	64	41	15	201	9	1	87	67	45	14	223
	C	7	3	174	31	63	25	303	7	3	153	33	60	30	286
	D														
Contractuels		13	12	24	52	235	38	374	8	13	25	56	238	36	376
Convention collective		1	-	7	47	173	7	235	1		5	45	159	5	215
TOTAL		48	17	288	239	523	108	1223	46	17	281	248	518	114	1224

En 2017, l'effectif de la Ville compte une majorité de fonctionnaires, au nombre de 633 (+3 %), contre 614 en 2016, soit une proportion de 52 % des effectifs, ce qui témoigne de la volonté de la Ville de privilégier le recrutement de personnels titulaires.

Le nombre d'agents sous le régime des Conventions Collectives continue de diminuer du fait de l'arrêt des recrutements sous ce statut et des départs en retraite, au profit des agents contractuels.



La majorité des agents communaux se situe dans la tranche d'âge des 45-49 ans (16 % des agents). On constate un vieillissement du personnel dont les agents de + 40 ans représentaient 62 % de l'effectif en 2017 contre 50 % en 2016, et les moins de 40 ans représentaient 38 %.

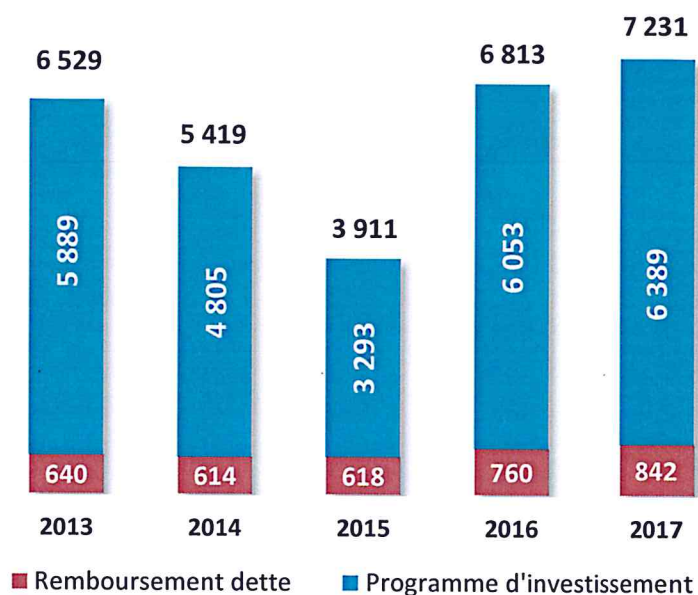
Enfin, depuis 2016, la Ville compte plus d'hommes que de femmes au sein de ses effectifs : 631 contre 593.

3. Un programme d'investissement principalement autofinancé

Evolution des dépenses d'investissement de 2013 à 2017

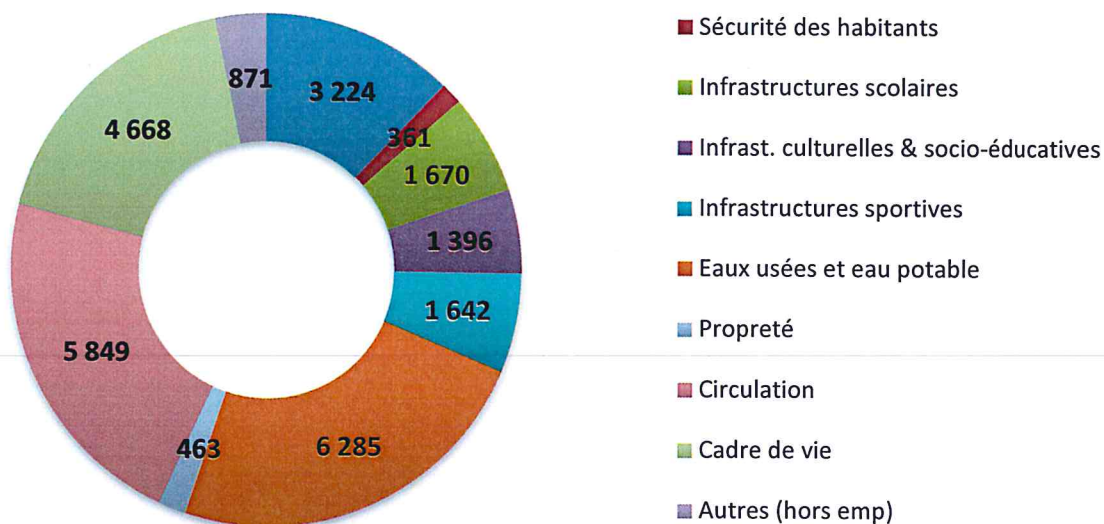
L'année 2015 a vu la finalisation des études pour les grands projets de la Ville.

Depuis 2016, la Ville connaît un dynamisme sur son programme d'investissement : +84 % en 2016 et +6 % en 2017.

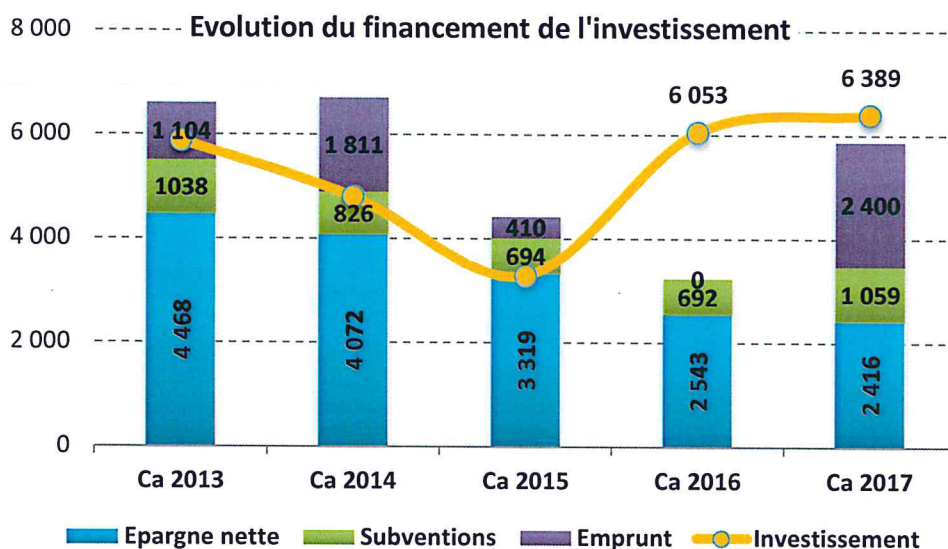


En cumulé, les dépenses d'investissement représentent un volume de 26,4 milliards (24,8 milliards de 2012 à 2016), soit en moyenne 5,3 milliards par an. Les secteurs d'investissement prioritaires de la commune restent traditionnellement l'amélioration des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, la circulation et le cadre de vie.

Dépenses d'investissement 2013-2017



Globalement, le financement de ces investissements s'est effectué principalement par des ressources définitives non coûteuses (épargne ou autofinancement net) à hauteur de 17 milliards (63 %), par les subventions d'investissement pour 4,3 milliards (16 %) et par le recours à l'emprunt pour 5,7 milliards (21 %).



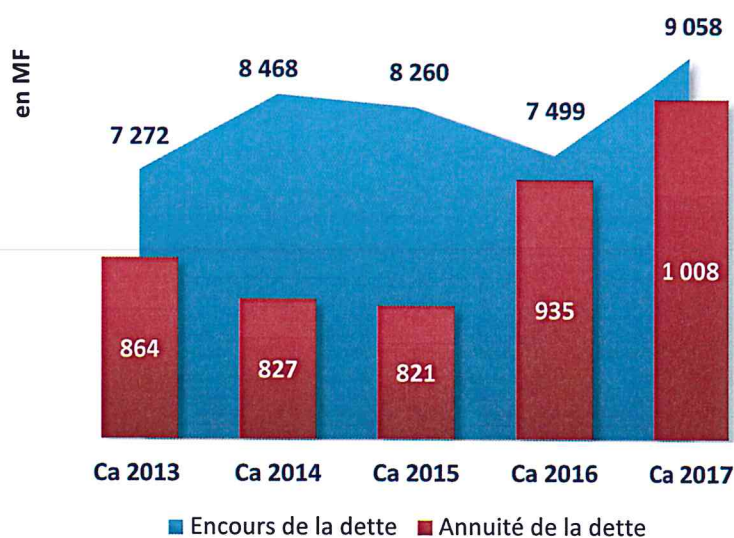
En 2016 et 2017, le cumul des ressources mobilisées est inférieur aux dépenses investies. Cela signifie que la Ville a utilisé son fonds de roulement pour compléter le financement de son programme d'investissement.

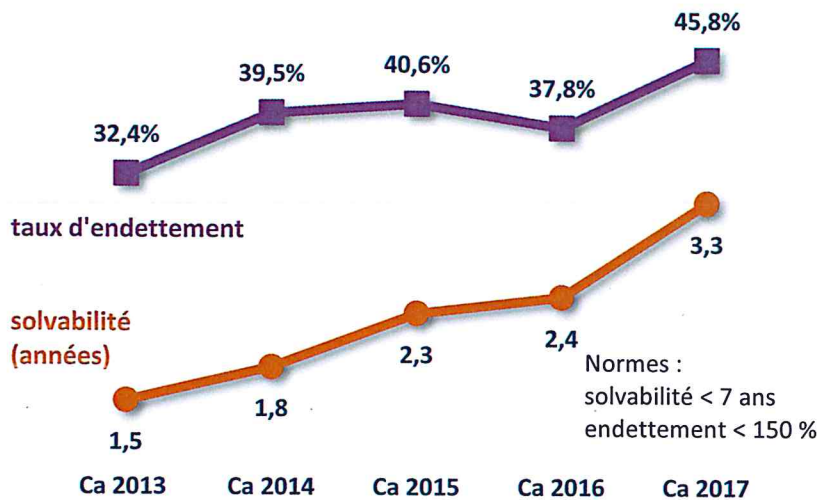
4. Un endettement modéré et une solvabilité assurée

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette

Fin 2017, le stock d'emprunt s'élève à 9 milliards et le taux d'endettement de la Ville s'établit à 45,8 % des recettes pour une limite préconisée de 150 %.

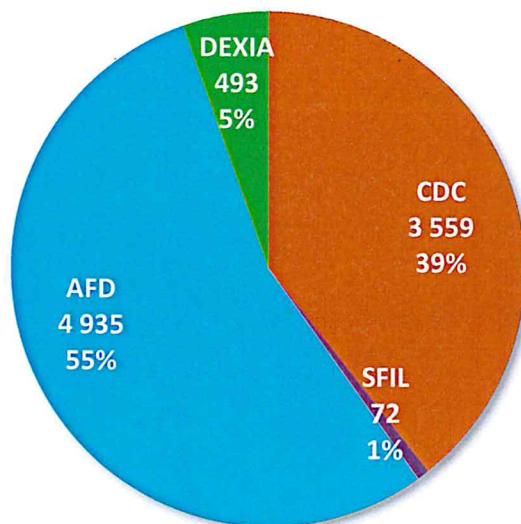
Elle conserve donc ses marges de manœuvre sur son endettement à condition de préserver sa capacité de désendettement future ou «solvabilité».





Avec une solvabilité de 3,3 années en fin de période, largement en dessous du niveau des 7 années d'épargne recommandé, l'épargne dégagée permet donc à la Ville d'assurer en toute sécurité le remboursement de sa dette.

Encours de la dette par prêteurs



A la clôture de l'exercice 2017, l'encours de la dette communale se répartit comme suit :

- Agence Française de Développement : 55 %,
- Caisse des Dépôts et Consignations : 39 %,
- DEXIA : 5 %,
- SFIL (filiale de DEXIA) : 1 %.

Le remboursement de la dette s'effectue à périodicité annuelle à 45 %, semestrielle à 41 % et trimestrielle à 14 %.

Le profil d'extinction du stock de dette actuelle s'élevant à 9 milliards à fin 2017, permet d'envisager un terme en 2036.

Enfin, la structure de la dette communale est composée à 61 % de prêts à taux fixe et à 39 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Epargne Populaire).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2017

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	%	ANNUITÉ	%	AMORT	%	INTÉRÊT	%	ICNE	%	INTÉRÊTS COURUS	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX															
Fixe	2,39	0,00	5 499,73	60,71	592,03	58,28	483,94	57,56	108,08	61,74	13,03	26,62	108,02	62,94	12 ans 11 mois
Indexé	1,71	0,37	3 559,23	39,29	423,79	41,72	356,80	42,44	66,98	38,26	35,92	73,38	63,59	37,06	11 ans 10 mois
LIVRET A	1,73	0,28	3 122,81	34,47	322,31	31,73	263,57	31,35	58,74	33,55	30,93	63,18	56,01	32,64	12 ans 05 mois
LEP	1,56	0,92	436,43	4,82	101,47	9,99	93,23	11,09	8,24	4,71	4,99	10,19	7,57	4,41	07 ans 03 mois
Structuré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX															
4.00% < taux	4,54	0,00	810,73	8,95	250,88	24,70	206,31	24,54	44,57	25,46	6,87	14,05	43,27	25,21	04 ans 07 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,31	0,00	143,07	1,58	81,61	8,03	75,00	8,92	6,60	3,77	0,61	1,25	6,27	3,65	01 ans 11 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,38	0,00	1 237,87	13,66	177,91	17,51	146,27	17,40	31,65	18,08	2,53	5,16	31,29	18,23	08 ans 07 mois
1.00% < taux <= 2.00%	1,76	0,30	5 203,15	57,44	440,56	43,37	356,80	42,44	83,75	47,84	37,82	77,26	82,26	47,93	13 ans 09 mois
0.00% < taux <= 1.00%	0,75	0,00	1 108,29	12,23	64,85	6,38	56,36	6,70	8,49	4,85	1,12	2,28	8,52	4,97	15 ans 09 mois
taux <= 0.00%	0,00	0,00	555,85	6,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 ans 09 mois
PÉRIODICITÉ															
Trimestrielle	2,54	0,00	1 298,49	14,33	229,25	22,57	193,26	22,99	35,99	20,56	2,73	5,58	35,49	20,68	08 ans 03 mois
Semestrielle	1,82	0,00	3 708,30	40,94	267,37	26,32	221,67	26,37	45,71	26,11	4,58	9,36	46,94	27,36	15 ans 06 mois
Annuelle	2,08	0,32	4 052,17	44,73	519,18	51,11	425,82	50,65	93,36	53,33	41,64	85,06	89,17	51,96	11 ans 01 mois
PRÊTEUR															
Tous	2,08	0,17	9 058,96	100,00	1 015,81	100,00	840,75	100,00	175,06	100,00	48,95	100,00	171,61	100,00	12 ans 06 mois
AFD	2,00	0,00	4 935,18	54,48	423,00	41,64	346,45	41,21	76,54	43,72	7,05	14,41	77,53	45,18	13 ans 10 mois
CDC	1,71	0,37	3 559,23	39,29	423,79	41,72	356,80	42,44	66,98	38,26	35,92	73,38	63,59	37,06	11 ans 10 mois
DEXIA	4,63	0,00	492,94	5,44	95,40	9,39	69,02	8,21	26,38	15,07	5,72	11,69	25,58	14,91	05 ans 09 mois
SFIL	4,50	0,00	71,61	0,79	73,63	7,25	68,47	8,14	5,16	2,95	0,26	0,53	4,91	2,86	00 ans 11 mois
DEVISE															
euro	2,08	0,17	9 058,96	100,00	1 015,81	100,00	840,75	100,00	175,06	100,00	48,95	100,00	171,61	100,00	12 ans 06 mois
XPF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	2,08	0,17	9 058,96		1 015,81		840,75		175,06		48,95		171,61		12 ans 06 mois

Tous les emprunts en millions

IV. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Pour mémoire, les AP définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des CP qui sont le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

A la clôture de l'exercice 2017, 67 AP votées étaient en cours d'exécution, représentant un montant global de dépenses d'investissement de 36,5 milliards et dont l'exécution prévisionnelle se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTES	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT					RAF
		CONSOMME ANTERIEUR	CP 2018		CP 2019	CP 2020	
			CP PREVU 2018	RAR 2017			
		36 495 830 370	17 739 025 968	7 967 981 519	1 047 993 282	5 531 353 590	3 876 400 000
02 - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	143 000 000	142 360 291	0	0	0	0	639 709
05 - TRAVAUX SUR BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX	2 427 800 000	1 053 436 748	501 300 000	68 136 641	588 750 000	185 000 000	31 176 611
06 - MATERIEL TRANSPORTS ET ENGIN	810 000 000	446 987 757	91 950 000	189 329 805	42 000 000	0	39 732 438
07 - INFORMATISATION DES SERVICES	765 000 000	215 557 055	205 000 000	72 488 856	205 000 000	0	66 954 089
11 - EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	237 742 603	180 417 601	0	57 049 676	0	0	275 326
21 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES	2 247 350 000	1 726 390 918	355 500 000	124 889 759	25 000 000	0	15 569 323
31 - EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMONIAUX	187 450 000	19 645 925	65 000 000	2 996 612	90 000 000	0	9 807 463
41 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	2 765 985 837	1 926 975 302	736 978 000	65 912 950	25 770 893	0	10 348 692
51 - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 917 250 000	730 033 206	467 785 000	74 741 509	370 000 000	230 000 000	44 690 285
61 - EAUX ET ASSAINISSEMENT	8 506 153 515	4 223 299 826	1 710 911 951	193 962 623	1 489 800 000	858 000 000	30 179 115
71 - AMENAGEMENTS DE VOIRIES	9 366 500 000	4 669 574 925	1 707 748 567	93 536 055	1 524 032 697	1 336 400 000	35 207 756
72 - DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	1 704 300 000	724 057 118	400 000 000	8 593 479	371 000 000	198 500 000	2 149 403
73 - ECLAIRAGE PUBLIC	996 345 000	543 023 134	174 000 000	34 810 413	100 000 000	138 500 000	6 011 453
81 - AMENAGEMENTS URBAINS	2 470 000 000	140 000 000	800 000 000	0	600 000 000	930 000 000	0
83 - ESPACES VERTS ET PUBLICS	1 950 953 415	997 266 162	751 808 001	61 544 904	100 000 000	0	40 334 348

V. LES PERSPECTIVES 2018-2021

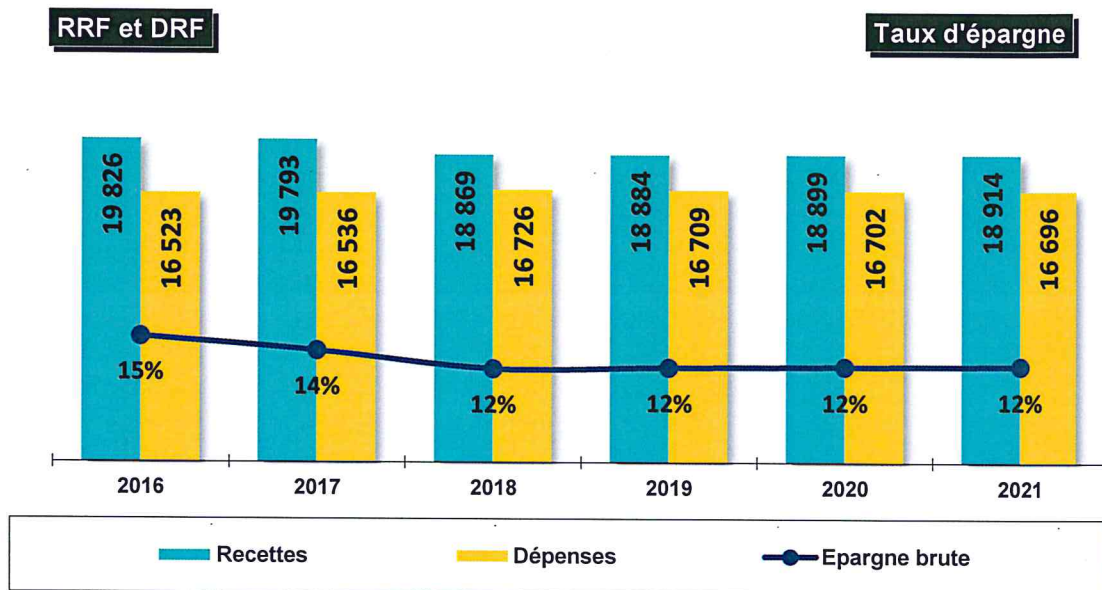
L'exercice de prospective budgétaire ci-après permet d'envisager la situation de la Ville à l'horizon 2021, qui lui permettra de réaliser le programme de la mandature tout en préservant sa situation financière, à savoir la permanence d'une épargne satisfaisante et un endettement maîtrisé garantissant une solvabilité.

L'hypothèse retenue repose les postulats suivants sur la période 2018-2021 :

- la reconduction des recettes de fonctionnement sans évolution eu égard à la reprise économique du pays escomptée par le gouvernement,
- la stabilisation des charges de personnel, des subventions et des contributions,
- la baisse annuelle de 3 % des dépenses relatives à l'activité des services, avec le maintien du service public,

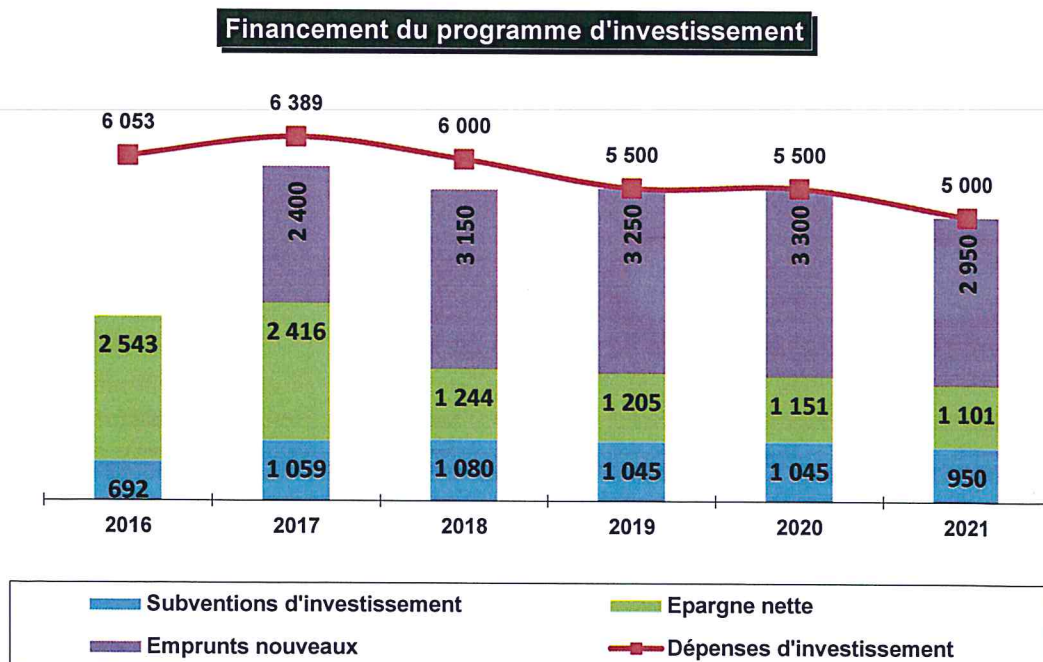
- un niveau d'investissement ajusté chaque année en fonction de l'évolution des projets : 6 milliards en 2018, 5,5 milliards en 2019 et 2020 et 5 milliards en 2021. Ceci dans l'hypothèse d'une croissance qui ne décollerait pas.

L'évolution de l'épargne brute



Les dépenses de fonctionnement évoluant au même rythme que les recettes, l'épargne est ainsi stabilisée à 2,2 milliards sur la période, affichant un taux de 12 %.

Le niveau d'épargne dégagé est en dessous du plancher préconisé. Néanmoins, il permet de garantir en toute sécurité le remboursement de la dette et l'autofinancement d'une partie des investissements.

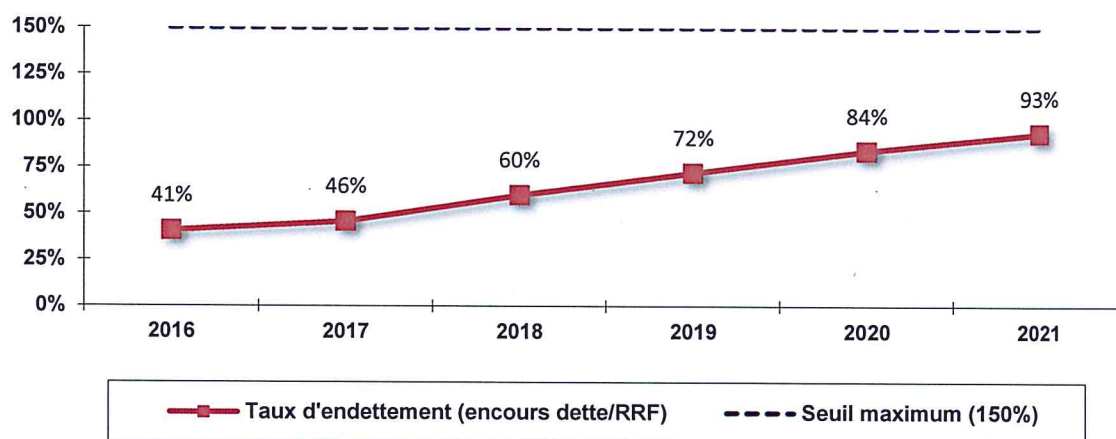


La collectivité souhaite poursuivre une stratégie d'investissement ambitieuse pour assurer l'avenir de son territoire tout en maîtrisant son niveau d'endettement. Cette orientation suppose à la fois de renforcer la capacité d'autofinancement de la collectivité et d'optimiser la planification des dépenses à réaliser (Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement).

En 2017, le financement du programme d'investissement est assuré à part relativement égale entre l'épargne et l'emprunt (37 %). Puis à partir de 2018, le financement par emprunt représente plus de 50 % alors que l'épargne n'intervient plus qu'à hauteur de 21 %.

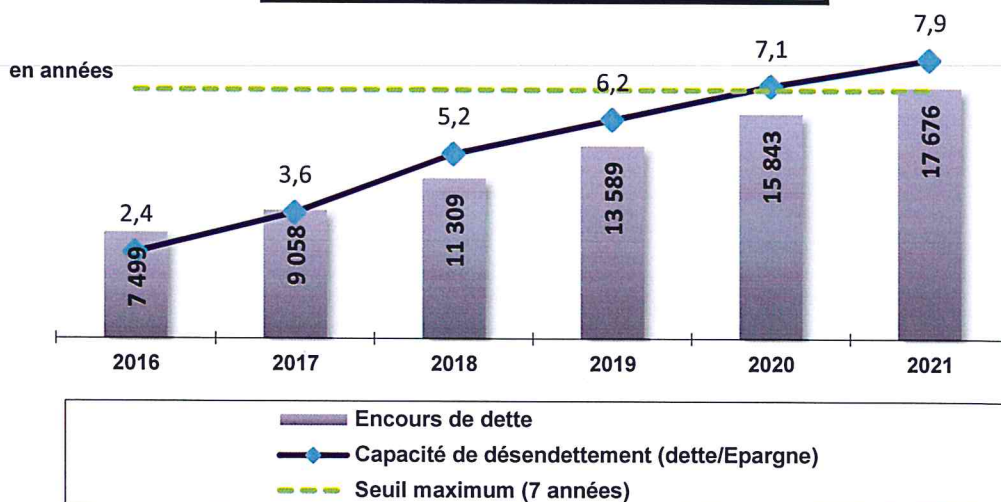
Cette situation est inédite car le programme d'investissement est majoritairement financé par l'épargne. C'est la résultante de la baisse des ressources que subit la collectivité depuis plusieurs années qui la contraint à présent à augmenter le recours à l'emprunt pour maintenir le niveau d'investissement souhaité.

Evolution du taux d'endettement



La Ville peut en outre s'appuyer sur la réelle marge de manœuvre dont elle dispose en matière d'emprunt. En effet, son endettement demeure maîtrisé malgré la progression de la dette.

Evolution de la capacité de désendettement



La baisse de l'épargne est compensée par un recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. Cependant, la poursuite d'une gestion rigoureuse ainsi qu'une maîtrise des dépenses est indispensable, en espérant une reprise rapide de la croissance.

L'investissement a été adapté aux moyens financiers de la Ville pour qu'elle puisse à la fois continuer à investir dans des équipements nécessaires à son développement mais aussi pour assurer la commande publique auprès des entreprises calédoniennes.

VI. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

1. Une politique d'investissement ambitieuse et dynamique

Depuis le début de la mandature, et dans un contexte économique contraint, la Ville s'inscrit résolument dans une stratégie d'investissement et de développement économique à long terme. Ainsi, elle porte un rythme d'investissement soutenu de plus de 6 milliards par an. En 2018, la municipalité maintiendra le même niveau d'investissement : principalement grâce à l'optimisation des dépenses de fonctionnement et à la rationalisation des dépenses d'investissement.

Cet effort d'investissement s'effectuera sans dégradation des ratios financiers avec un endettement stabilisé à 60 % tout en conservant une capacité de désendettement à 5,2 ans, inférieur au seuil des 7 ans, préconisé par les bailleurs de fonds. Ainsi, l'épargne est stabilisée au taux satisfaisant de 12 %.

2. Les actions prioritaires du budget 2018

➤ Une ville sécurisante

Pour l'année 2018, la Ville poursuivra les projets et investissements réalisés depuis 2015 au sein de la Police Municipale afin de renforcer sa présence et sa capacité d'intervention sur la voie publique :

- Parc automobile : poursuite du plan de renouvellement des véhicules vieillissants. 3 véhicules neufs seront acquis et affectés cette année au profit de la Police Municipale.
- Vidéo-protection : depuis 2015, le dispositif de vidéo-protection est passé de 38 à 78 caméras. En 2018, 5 à 6 caméras supplémentaires seront déployées sur des secteurs identifiés comme sensibles et prioritaires.
- Aménagements : deux garages type « carport » fermés seront construits au sein des brigades territoriales Nord et Sud afin de pouvoir y stationner en sécurité les véhicules utilisés par ces unités déconcentrées. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche hygiène et sécurité au travail, la réfection des sanitaires et douches de l'Hôtel de police sera réalisée.
- Armement : dans le cadre du renforcement de la sécurité en intervention, les policiers municipaux ont été équipés en 2017 des lanceurs de balles de défense (Flash-ball). Début 2018, ils seront également dotés de pistolets à impulsions électriques (Tasers).
- Brigade canine : elle viendra renforcer la sécurité des agents, notamment dans la gestion des interventions difficiles. Composée de deux conducteurs cynophiles et de deux chiens de défense et d'intervention, cette unité permettra en outre, d'apporter une présence régulière sur la voie publique, notamment sur les plages horaires les plus sensibles.
- Participation citoyenne : ce dispositif de protection solidaire de voisinage, destiné à renforcer la sécurité résidentielle, a été expérimenté fin 2017 sur le quartier test de Magenta Aérodrome. En 2018, ce dispositif de lutte contre la délinquance de proximité devrait être étendu à d'autres zones prioritaires de Nouméa.

Afin de garantir la tranquillité publique dans l'ensemble des quartiers de la Ville, l'éclairage public sera renforcé, notamment pour réduire les zones d'ombre (un programme évalué à près de 387 millions d'investissement).

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la dengue, la Ville va signer la convention, en mars 2018 avec l'équipe australienne du «World Mosquito Program» de Monash University, la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales et l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie, pour mettre en œuvre un dispositif d'éradication des arboviroses sur Nouméa dénommé «Projet Eliminate Dengue-Nouméa ».

➤ **Un projet urbain modernisé**

Un certain nombre de « grands projets » sont arrivés à « maturité » en 2017, après les périodes d'études et de lancement en début de mandature. Ces projets impactent principalement les années 2017 à 2020, qui correspondent aux périodes de travaux. On observe donc un « pic » d'investissement sur ces années, qu'il convient de financer afin d'achever ces programmes structurants pour la Ville de Nouméa.

Parmi ces grandes opérations, on notera principalement :

- le centre Aquatique de Magenta dont la réception est prévu pour la fin de l'année 2018,
- les travaux d'aménagement des quais Ferry qui débiteront en 2018, pour une livraison fin 2019,
- la réhabilitation du bâtiment de l'Etat Major dont les études se poursuivront en 2018 (travaux sur 2019-2020),
- l'aménagement du Parc Urbain de Sainte Marie (fin des travaux en 2019),
- la réalisation éventuelle d'un crématorium « ville », au cimetière du 6eme km suivant l'étude de faisabilité menée actuellement,
- la poursuite du programme d'extension des cimetières par un meilleur aménagement des allées,
- réhabilitation de l'immeuble de la France Australe pour y loger les services de la culture et des archives (travaux prévus pour 2019-2020).

A noter également sur la partie « bâtiment », la poursuite des programmes de rénovation des écoles (peinture extérieure, confort thermique, clôtures, raccordements aux réseaux, cantines), la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP) à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), qui peuvent totaliser jusqu'à 200 millions/an d'ici 2020.

En matière d'infrastructures, les opérations importantes à venir sont :

- le programme de rénovation des trottoirs sur le centre-ville et autres quartiers pour plus de 300 millions/an (en particulier les quartiers Nord Kaméré et Rivière salée),
- les travaux de voirie et réseaux divers (Eau Pluviale, Assainissement, Eau potable) sur les secteurs du Trianon, Anse-Vata, Val Plaisance (objectif de dépollution de la baie de l'Anse-Vata), ainsi que la partie haute de la rue de l'Alma-André Ballande dans le prolongement de la partie basse réalisée en 2017 (dépollution du Centre-Ville),
- les travaux connexes au trajet du Néobus (remplacement des réseaux défaillants sur le trajet du TCSP : Transport en Commun en Site Propre),
- le réaménagement de la route du port Despointes (requalification et assainissement), mais aussi du busage des caniveaux de Rivière Salée.

Concernant l'assainissement, il est prévu de renforcer les opérations sur les réseaux du secteur de Magenta Plage (dépollution de la baie de Magenta), de raccorder le secteur de SAKAMOTO, d'achever les travaux en 2018 sur le secteur de la Baie des Citrons (dépollution de la baie des Citrons), de renforcer les capacités et/ou mise à niveau des stations d'épuration de Yahoué, Rivière Salée, Sainte Marie, afin de répondre à la politique de desserte et de raccordement largement engagée auprès des administrés.

A noter également, dans le cadre de la requalification et de l'amélioration de la mobilité les projets suivants : concrétisation du programme de réaménagement de la promenade Roger Laroque dès 2019 (financement contrat d'agglomération, 890 MF), remplacement du garde-corps de la baie des citrons en 2019, requalification du centre-ville, amélioration de l'accueil touristique et requalification de la rue Anatole France. La rue Austerlitz dont les travaux de réhabilitation ont débuté, deviendra le premier axe semi-piéton de la Ville.

La piste cyclable depuis le parc urbain de Sainte Marie jusqu'à Magenta Plage via la rue de Prony sera menée à son terme. Le schéma directeur des modes actifs sera validé en 2018 et donnera les perspectives des futures liaisons.

Par ailleurs, il faut s'attendre à un fort impact des actions en faveur de la thématique eau potable, qui découlent du schéma Directeur en cours de validation. Il sera le premier à avoir été lancé par la Ville de Nouméa. Les infrastructures sont en effet âgées et nécessitent des réhabilitations, renouvellement et extensions afin d'anticiper l'urbanisation liée aux perspectives de développement réfléchies dans le cadre de la révision du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD).

Cette révision du PUD, acte majeur d'une mandature, permettra de prendre en compte les évolutions urbanistiques de la Ville, la préservation de son littoral, ses trames vertes et bleues et d'amener la collectivité vers un développement plus harmonieux, plus en adéquation avec la Ville de demain. Une grande partie de ces programmes s'inscrit dans le cadre d'opérations finançables au titre du développement durable, et ont fait et feront l'objet d'un effort constant de recherche de financements et d'appui financier auprès de bailleurs.

A ce titre, la Ville va s'engager dans un remplacement complet sur 5 ans de son parc de 11.000 points lumineux par la technologie LED. Elle poursuivra les efforts entrepris sur les économies d'énergie, d'eau, la réduction des impacts sur les milieux naturels (assainissement), la politique de déchets, la politique de mobilité, et de sensibilisation / prévention / valorisation de la biodiversité. Ces différents schémas et documents stratégiques (Littoral, Lumière, Climat, Assainissement, Eau, Déchets, modes actifs) sont déclinés en actions prioritaires dans le Programme Pluriannuel d'Investissement de la Ville. Elles font l'objet d'une recherche de financement auprès d'organismes qui soutiennent et entendent soutenir le rôle moteur de la Ville en la matière.

Plus généralement, l'innovation et les partenariats sont systématiquement recherchés en faveur de l'intérêt général. Ils favorisent l'émergence de solutions alternatives vertueuses et économes dans la gestion des ressources naturelles. Après les conventions signées avec ENGIE et AQUALONE, un nouveau partenariat a été signé avec la Calédonienne des Eaux. Parmi les projets innovants, on peut citer les compteurs intelligents (eau et électricité), la télérelève, la réutilisation des eaux usées traitées et l'écomobilité.

Enfin, la Ville s'est engagée dans une réflexion majeure sur l'aménagement de son entrée Nord (partenariat AFD, mission SCET / Aziza Chaouni 2017), mais aussi de la presqu'île de Nouville. S'il n'est pas envisagé d'impact financier en terme de travaux à court terme, il n'en demeure pas moins que ces réflexions structurent le projet communal pour les années à venir, et l'ambition est celle de la naissance d'un programme d'aménagement concerté avec les institutions partenaires avant la fin du mandat, au regard des enjeux structurants de l'entrée de la Ville.

➤ Une ville sportive pour tous

Avec 400 m² de bassins de nage et 560 m² de bassins ludiques, le centre aquatique de Magenta ouvrira ses portes fin 2018 dans un secteur dense (33.000 habitants). Il permettra de couvrir la demande du public scolaire et proposera des activités de loisirs aquatiques. Il complètera ainsi les prestations des piscines Jacques Mouren du Ouen Toro et de Rivière salée qui cumulent déjà près de 200.000 entrées annuelles.

A travers le sport, la Ville souhaite renforcer sa proximité, son accessibilité et maintenir son soutien aux associations partenaires en 2018.

En effet, le complexe sportif de Kaméré vient d'être équipé d'une nouvelle salle socio-sportive qui permettra de développer des activités de proximité à travers les arts martiaux, les activités sportives de bien-être, l'accueil des publics scolaires alentours, des jeunes du programme Sport Action et des aînés qui participent activement aux événements de la Ville tout au long de l'année.

De plus, le complexe sportif de Montravel va compléter le patrimoine sportif communal. Doté d'une halle omnisports, d'un plateau sportif synthétique et d'un terrain de football, cet équipement de 180 millions financé au titre du contrat d'agglomération 2011-2015, est déjà réservé à 90 % par les associations sportives de la commune. Il va permettre notamment à l'association historique de ce quartier, Ravel Sport, de renaître et accueillir 5 jours par semaine les jeunes inscrits au programme Sport Action.

La Ville poursuit le développement de l'accessibilité de ses installations sportives au tout public. Sur ce volet, la mise en éclairage du stade Edouard PENTECOST se finalisera au cours du premier semestre permettant d'accueillir les associations sportives 3 soirs par semaine et le tout public 2 soirs par semaine en accès libre. Ce dispositif permettra aux administrés de pouvoir pratiquer en famille ou entre amis de manière auto-organisée la discipline de leur choix sur ce complexe multisport.

Le programme Sport Action fêtera ses 20 ans cette année et proposera toujours plus d'animations et de nouveautés. Les thèmes retenus pour 2018 sont le sport-santé et les disciplines sportives innovantes telles que le bubble foot, l'e-play (équipements électriques), le football américain, ...

Enfin, la Ville a décidé de tenir ses engagements auprès des clubs omnisports et des clubs propriétaires de leurs équipements sportifs dans la commune en maintenant le niveau de subvention alloué (14 millions).

➤ Une ville culturelle et attractive

La préservation des bâtiments historiques de la Ville est un enjeu patrimonial et touristique. Ainsi la restauration de l'immeuble Cheval sera achevée en 2019. Concernant la France Australe, le bâtiment principal accueillera le service de la culture et fêtes, le bâtiment annexe celui des archives. Les travaux d'études seront finalisés fin 2018. Quant à l'Etat-Major qui recevra la future maison de la jeunesse, des crédits d'études seront proposés en 2018 et son financement au contrat d'agglomération pour 2019.

L'agenda événementiel est aujourd'hui à la hauteur d'une vraie capitale. Structuré, il parie sur la qualité et la diversité des animations autour de valeurs intrinsèques, celles d'un destin partagé entre tous. C'est notamment le cas de l'événement « Féerie de Noël », du feu d'artifice et du carnaval qui rassemblent des milliers de personnes sur un même lieu dans un esprit convivial et familial. Parmi les nouveautés : la fête de l'eau, la fête de la nature, la journée de la mobilité, la journée de la transition urbaine, les sorties natures commentées, les fêtes inter-quartiers.

Les montants des subventions seront maintenus au même niveau qu'en 2017, au profit des associations et structures culturelles telles que le Théâtre de l'Île, la Bibliothèque Berhneim, le Conservatoire de musique et de danse, ou le Musée de l'histoire maritime.

La maison des associations sera installée dans les locaux de l'ancienne école Marguerite Le François. Une des propositions de campagne sera concrétisée cette année par la création du foyer des calédoniens au sein de la maison Célières en partenariat avec l'association Témoignage d'un passé (ATUP) qui en assurera la gestion.

Les expositions au sein de la maison Higginson et sur les grilles de l'Hôtel de Ville se poursuivront.

Enfin, après le déplacement d'une délégation en Polynésie Française en 2017, ce sera au tour de Nouméa d'accueillir la délégation de la Ville de Papeete en mai prochain en vue de sceller un jumelage entre ces deux villes françaises du Pacifique.

➤ **Une ville solidaire**

Concernant les jardins familiaux, 233 familles bénéficient aujourd'hui d'une parcelle à cultiver et la demande reste forte. L'Exécutif compte poursuivre ses efforts dans cette voie.

Alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations œuvrant pour l'insertion sociale, la prévention de la délinquance, les actions socio-éducatives, les actions culturelles, sportives ou de loisirs. Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant pour 2018, soit près de 1,8 milliard.

Par ailleurs, le budget alloué à la réussite éducative des nouvelles générations de Nouméens s'élèvera à 242 millions afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles et maintenir le patrimoine scolaire en bon état, intégrant des aménagements favorisant l'accessibilité. De plus, dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et avec le concours de ses partenaires du Contrat d'Agglomération, la Ville poursuivra le programme d'amélioration du confort thermique des salles de classes.

Le soutien aux personnes en situation de handicap reste également une priorité avec le maintien des aides sociales (aides aux personnes), du soutien financier aux associations, le renforcement de l'accompagnement individualisé auprès des aidants familiaux et plus particulièrement pour les personnes atteints de la maladie Alzheimer et apparentée.

De plus, plusieurs opérations envers les personnes en situation de handicap seront reconduites en 2018, telles que :

- la sensibilisation auprès du personnel communal sur le monde du handicap qui a rencontré un succès en 2017,
- les interventions en partenariat avec les associations du handicap pour sensibiliser le public sur des grands rassemblements comme Nouméa plage,
- les déjeuners dans le noir,
- l'installation de jardinières adaptées pour personnes à mobilité réduite (PMR) dans les nouvelles parcelles de jardins familiaux.

D'autres aménagements sont prévus pour favoriser l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, tels que les travaux au rez-de-chaussée du CCAS pour favoriser l'accès PMR, les travaux spécifiques pour les traversées de chaussée des rues TOURVILLE et DUQUESNE, l'aménagement systématique des trottoirs avec accès PMR, la pose d'un sanitaires PMR au parc urbain de Sainte Marie, la poursuite de création de place de stationnement PMR.

Par ailleurs, débiteront les travaux de construction d'un EHPAD en 2018, sur du foncier municipal à Tina qui permettra d'accueillir nos seniors en perte d'autonomie.

➤ **Une ville à l'écoute des quartiers et de la population**

Conformément aux engagements pris par l'Exécutif depuis le début de la mandature, l'enveloppe annuelle de 100 millions dédiée aux projets de la démocratie participative est de nouveau reconduite en 2018. Il permettra aux Nouméens de s'exprimer au travers des conseils de secteur et proposer des projets contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie.

Pour encourager les échanges inter-quartiers, la Ville a mené une expérience en 2017 pour booster la fréquentation des maisons municipales de quartier en les répartissant sur trois zones d'intervention, chacun devant rencontrer les deux autres zones à tour de rôle les samedis. L'expérience est concluante par la hausse constatée de la fréquentation des publics qui ont pu se rencontrer et échanger à travers des activités organisées. Fort de ce constat, l'Exécutif a décidé de lancer une étude sur la restructuration des maisons municipales de quartier visant à mettre en adéquation les attentes des populations, la configuration et l'implantation de ces structures dans les quartiers. Les résultats de cette étude permettront ensuite d'adapter l'offre de services publics aux habitants de chaque secteur.

En 2018, la Ville organisera des « Jeux interquartiers », nouvel événementiel de divertissement de type « Jeux interville » permettant à une équipe mixte de tout âge d'une quinzaine de personnes de participer à des activités sportives plus ou moins physiques : jeux d'eau, parcours d'agilité, jeux fil rouge, jeux d'esprit et d'adresse.... Environ 500 participants représentant les différents quartiers pourraient être mobilisés. Cette opération inédite vise à réunir un public transgénérationnel, de tous quartiers pour favoriser les rencontres et la mixité sociale.

VII. CONCLUSION

Depuis 2014, les collectivités locales font face à une réduction significative de leurs ressources, en particulier de leurs recettes fiscales. La perspective d'une reprise de la croissance n'est pas encore perceptible. Cependant, la Ville entend poursuivre son ambition, celle d'une mairie performante et moderne, installée durablement dans le mieux vivre ensemble. Pour atteindre cet objectif, elle s'est résolument engagée dans l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement et la rationalisation de ses dépenses d'investissement.

C'est ainsi que nos grands projets de campagne sont arrivés à maturité après les périodes d'études et de lancement indispensables en début de mandature. Ces projets correspondent aux périodes de grands travaux entre 2017 et 2020. On observera donc un pic d'investissement sur ces années qu'il conviendra de financer afin d'achever ces programmes structurants pour la Ville répondant ainsi à nos engagements de 2014.

C'est pourquoi, le niveau d'investissement de six milliards sera conservé en 2018. Il sera financé pour moitié par un recours à l'emprunt grâce à des ratios financiers satisfaisants.

En dépit des efforts fournis par les différents services de la Ville et qu'il est nécessaire de poursuivre, l'Exécutif municipal reste attaché à la préservation de la qualité du service public ainsi qu'à la poursuite de la qualité de vie des Nouméens.

Nouméa, le 30 janvier 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

9 FEV. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 6 février à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 26.01.2018	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe CHEVILLON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Christine BELLET
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Marc MANSEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE 31.01.2018	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de présents	:	33	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
			M.	Marc ZEISEL	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (14 procurations)	:	47	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Gilles UKEIWE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Francine BEYNEY
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 64
relative au débat d'orientations budgétaires 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 6 FEV. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article L 212-1,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/01 du 30 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'année 2018 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 6 FEV. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

NOUMEA, LE - 8 FEV. 2018

Le Maire,

9 FEV. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Sonia LAGARDE



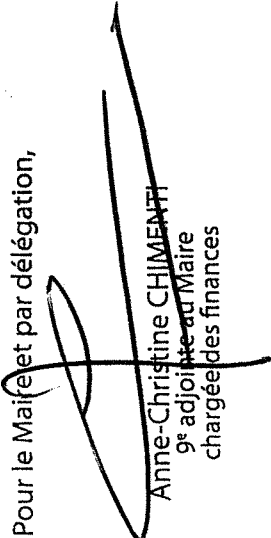
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 9 FEV. 2018
au Commissaire Délégué
et / ou publié le - 9 FEV. 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENT
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances